Vingt-neuvième Année. — N° 359 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 25 DÉCEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 24 DÉCEMBRE 1884.

UNE RÉFORME DANS NOS CONSULATS

Cette discussion du budget, qui vient de finir à la Chambre, a été piteuse. On se sent quelque peu humilié dans son patriotisme en lisant à l'*Officiel* tant de divagations contre la raison, le droit et l'honnêteté.

Si tous les Français en état de comprendre parcouraient chaque jour le compte-rendu *in extenso* des séances de la Chambre, il n'est pas bien sûr qu'on retrouverait vingt opportunistes dans le prochain parlement.

Les éloquentes protestations venues, pour la plupart de la droite, quelques-unes de la gauche intransigeante, ne consolent pas de tant de sottises et de tant de platitudes; elles étaient nécessaires; elles trouveront de l'écho dans la conscience et dans le bon sens de la nation: elles hâteront peut-être le jour de la réparation, mais, en attendant, de tels débats ne servent qu'à mieux montrer combien les intérêts publics sont mal servis.

Il y a eu cependant, ça et là, quelques motions raisonnables et utiles.

L'idée émise par M. Charles Jonglez, député de Tourcoing, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, est de celles-là.

M. Jonglez paraissait pour la première fois à la tribune. Son début a été des plus heureux et un grand journal parisien disait très justement, au lendemain de son discours : « Le parti conservateur compte un orateur d'affaires de plus. »

M. Charles Jonglez désire l'entrée dans les consulats d'attachés choisis parmi les lauréats des Ecoles commerciales et qui auraient pour mission spéciale de s'occuper des questions de commerce.

Les négociants français qui font des affaires à l'étranger se plaignent depuis longtemps de l'organisation ou plutôt du recrutement du personnel de nos consulats.

Nos agents consulaires sont trop préoccupés de leur rôle politique et ne s'attachent pas assez à devenir les représentants et les défenseurs des intérêts commerciaux.

L'idée de M. Jonglez de leur donner des collaborateurs « *techniques* » nous paraît excellente.

« Je voudrais, a dit le député de Tourcoing, les voir correspondre avec les maisons de commerce, signaler à l'attention des intéressés les produits les plus propres à être exportés dans les pays où ils se trouvent. En un mot j'en ferais presque des voyageurs de commerce nationaux qui représenteraient la collectivité de notre commerce d'exportation. »

Cette proposition est le complément du vœu qu'émettait le Conseil général du Nord, dans l'une de ses dernières sessions, en faveur des jeunes gens sortis de nos Ecoles commerciales et établis à l'étranger. Notre assemblée départementale demandait pour eux des avantages analogues à ceux des élèves de l'Ecole des Chartes et des lauréats des Beaux-Arts.

La réponse du ministre des affaires étrangères au député de Tourcoing nous montre que le gouvernement semble vouloir adopter ces propositions.

Jusqu'ici, il fallait, pour entrer dans la carrière consulaire, être licencié en droit et bachelier ès-sciences; on reconnaît maintenant des équivalents : les diplômes des écoles supérieures de commerce, par exemple ; le ministre a même été plus loin; on admettrait comme attachés de consulat, les jeunes gens qui seraient désignés par les chambres de commerce et qui feraient, dans une maison de négoce, trois années de stage, dont une au moins passée à l'étranger.

La réforme peut être féconde, si elle est appliquée avec prudence et avec un sérieux souci du bon renom de la France.

Les fonctions que M. Jonglez voudrait donner à ces attachés seraient pour eux, comme il l'a fort bien dit, un excellent apprentissage : il y aurait là une pépinière pour le recrutement des consuls.

Et si on se décidait en même temps à pratiquer, autant que possible, l'avancement sur place, les intérêts de notre commerce d'exportation et aussi ceux de notre politique s'en trouveraient bien. On verrait moins de consulats livrés aux intrus, aux décavés de la politique ou de la « haute vie » parisienne.

ALFRED REBOUX.

Voici le texte du discours prononcé par M. Ch. Jonglez :

M. Jonglez. — Dans une de ses dernières sessions, le conseil général du Nord, sur la proposition de deux de ses membres les plus autorisés, M. Seydoux, un des grands industriels de France, et notre collègue M. Trystram, dont vous connaissez le dévouement aux intérêts maritimes, a émis un vœu pour que le gouvernement favorisât l'établissement à l'étranger des jeunes gens sortis avec succès de nos écoles supérieures de commerce, en leur accordant les avantages qu'il donne aux élèves de l'Ecole des Chartes et aux lauréats de l'Ecole des beaux-arts.

Vous avez accueilli avec faveur ce vœu en votant au budget du commerce une somme de 2,100 francs pour la création de bourses dans ce but ; j'ai regretté que le chiffre ne fût pas plus élevé, mais je ne doute pas que, dans l'avenir, une augmentation ne s'impose d'elle même. (Très bien ! très bien !)

Je crois que le ministère des affaires étrangères a aussi un rôle à jouer dans la question. Je désirerais qu'à nos consuls dans les pays lointains fussent adjoints des élèves consuls ou des attachés pris parmi les lauréats des écoles commerciales ; ils s'occuperaient spécialement de la partie commerciale du consulat, correspondraient avec les chambres de commerce, les négociants, et leur signaleraient les produits les plus propres à être envoyés dans ces pays Je ferais en quelque sorte de ces jeunes gens des voyageurs de commerce nationaux. (Très bien ! très bien !)

On formerait ainsi d'excellentes recrues pour le corps consulaire ou d'excellents négociants exportateurs, et cela au plus grand profit de la métropole. (Très bien ! très bien !)

C'est, du reste, ce qui se pratique en Allemagne ; de grandes maisons ou des syndicats de maisons de commerce envoient des jeunes gens pour représenter leurs intérêts collectifs à l'étranger.

En Belgique, les élèves consuls sont recrutés parmi les diplomés de l'Institut commercial d'Anvers ; et la Belgique s'est montrée plus généreuse que nous pour les bourses de voyage, auxquelles elle consacre un crédit annuel de 45.000 fr.

Il ne faut pas laisser davantage devancer par la concurrence étrangère; nos produits, qu'on préfère aux autres, sont presque toujours offerts et vendus par des intermédiaires étrangers ; il y a des fraudes fréquentes, car c'est en prenant nos marques qu'on vend des produits étrangers auxquels on a donné ce qu'on appelle le cachet français.

En Allemagne, en Autriche, le gouvernement accorde certaines faveurs, telles que l'exemption du service militaire aux jeunes gens qui prennent l'engagement de séjourner à l'étranger pour développer le commerce de leur pays.

Notre commerce reste stationnaire ou ne se développe que fort peu, malgré des apparences contraires

Ainsi, en 1868, notre commerce général avec l'Australie, importation et exportation réunies, était de 4 millions 500,000 fr ; il est, en 1882, de 30 millions; avec les Indes anglaises, nous avions 135 millions en 1868, nous avons 270 millions en 1883 ; avec les Indes hollandaises, 3 millions 500,000 fr. en 1868, 45 millions en 1882.

Il semblerait donc que nous n'avons pas à nous plaindre et que nous assistons à une progression encourageante. Mais le criterium, c'est l'exportation.

Or, pour l'Australie, je trouve 4 millions 500,000 fr en 1868 et 4 millions seulement en 1882, de sorte que si notre commerce général a augmenté sur ce point, c'est parce que nous avons importé davantage de matières premières nécessaires à l'industrie et de céréales. Pour les Indes anglaises, je vois 10 millions en 1868, 8 millions 500,000 fr. en 1882 ; pour les Indes hollandaises, 1 million 500,000 francs en 1868, 2 millions 500,000 francs en 1882.

En réalité, donc, notre commerce d'exportation ne progresse pas, il reste absolument stationnaire.

Avec la Chine, notre commerce général passe de 83 millions à 170 pendant la même période, mais notre commerce spécial d'exportation reste au chiffre de 3 millions en 1882, comme en 1868.

Avec le Mexique, notre commerce général donne 31 millions en 1868 et 60 millions en 1882; au commerce spécial d'exportation, nous avons 15 millions en 1868 et 27 en 1882.

Aussi, dans ces pays, les expéditions coloniales ne nous ont servi à rien. Et ce sont précisément les pays où nous ne sommes jamais intervenus militairement qui nous présentent la plus forte exportation. Au Chili, nous trouvons 80 millions, au Brésil, 75 millions, dans la République Argentine, 192 millions.

Je recommande à M. le ministre ces campagnes pacifiques qui s'appuient sur les bourses de voyage, sur la création d'élèves consuls. Voilà des campagnes bien autrement fructueuses que les expéditions militaires ; en entrant dans cette voie, vous ferez acte de bonne politique coloniale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Jules Ferry approuve que les observations de M. Jonglez « sont très judicieuses », il promet de s'en inspirer et ajoute :

Sur le point qui intéresse plus spécialement M. Jonglez, voici ce que propose la commission. Jusqu'à présent, pour entrer dans le corps consulaire, il fallait être muni d'un diplôme attestant des connaissances juridiques, mais non des connaissances économiques.

La commission demande une réforme; elle dit que tout en reconnaissant la nécessité d'exiger certains diplômes, elle voudrait des garanties d'un ordre différent, elle désirerait que l'entrée de la carrière ne fut pas ouverte seulement aux jeunes gens qui ont passé des examens de droit, de lettres, de sciences.

Elle a émis le vœu que l'on y accueillit aussi ceux qui présenteraient le diplôme de l'école des hautes études commerciales ou d'une école de commerce agréée par le gouvernement, et à ceux qui auraient fait un stage de trois ans dans une maison de commerce.

La commission ajoute qu'elle maintient la nécessité d'un stage de trois années, dont une passée à l'étranger. Le gouvernement s'associe à ce vœu.

Par la combinaison de ces conditions sérieuses de recrutement avec l'obligation d'un stage à l'étranger, nous donnerons, je crois, satisfaction aux désirs que M. Jonglez a exprimés à cette tribune. (Très bien ! très bien.)

VICTOIRE APOCRYPHE

A propos de l'élection des délégués municipaux, qui éliront eux-mêmes les sénateurs, le ministère et les ministériels sont bien près d'imiter les journalistes chinois qui ont transformé le bombardement de Fou-Tcheou et l'occupation de Formose en victoires éclatantes pour les soldats du fils du Ciel On nous inonde, en effet, d'informations écourtées, de télégrammes sans précision, faisant pressentir que la majorité des délégués sénatoriaux sera favorable aux candidats opportunistes.

La vérité est que l'on ne sait rien encore de positif sur le caractère de l'élection de dimanche. Comment supposer que même dans les départements où les communications télégraphiques sont faciles — et ce n'est point la majorité — il ait suffi de vingt-quatre heures pour classifier tous les votes et centraliser tous les renseignements au chef-lieu? On ne pourra vraisemblablement, au ministère de l'intérieur, se former une opinion sur les résultats probables du scrutin du 25 janvier prochain, que dans le courant de la semaine.

Jusque-là, tout est incertitude et obscurité. Toutefois, les conservateurs ont plusieurs motifs de croire que beaucoup de municipalités, ont résisté à la pression gouvernementale. D'abord, il est hors de doute que les dernières élections municipales constituaient, dans leur ensemble, un échec pour le parti dominant. Les influences rurales qui sont en majorité conservatrice, joueront encore, le 25 janvier prochain, un rôle important. En second lieu, la gravité de la crise agricole s'est tellement accrue, depuis le mois de mai dernier, que des conseils municipaux classifiés comme républicains ont certainement porté leurs suffrages sur des délégués résolus à voter avec l'opposition. Enfin, il faut tenir compte du mode d'élection des sénateurs qui rend l'abstention impossible. Si un délégué titulaire est empêché de se rendre au chef-lieu, son suppléant le remplace. Les voix rurales porteront donc toutes et nous sommes enclin à supposer qu'elles frapperont juste.

Ces considérations rationnelles semblent avoir frappé les hommes les plus clairvoyants du parti républicain. La *République française* se distingue par le soin qu'elle apporte à faire pressentir qu'une défaite ne serait pas impossible, et elle engage ses amis à se surveiller, à garder la discipline. Ce n'est point là le langage fanfaron d'un champion qui est assuré de vaincre.

Il est tout naturel de supposer que les dépêches officieuses qui font grand bruit du triomphe prévu des radicaux dans la plupart des grandes villes, ont pour but d'influer sur l'imagination des délégués ruraux en simulant un mouvement d'enthousiasme républicain, qui ne s'est certainement pas produit.

Quoi qu'il en soit du vote de certaines villes, nos amis les conservateurs ne doivent pas perdre courage; ils doivent, au contraire, déployer, en vue de la lutte qui se prépare, le zèle le plus ardent, l'activité la plus opiniâtre. Il s'agit d'arracher la France à la tyrannie jacobine, qu'elle subit par lassitude et avec un dégoût évident. Les élections du 25 janvier préluderont à l'émancipation définitive de la nation qui s'accomplira, nous l'espérons, par les prochaines élections législatives.

RECTIFICATION

L'*Intransigeant*, sous la forme et dans le langage qui lui sont propres, publie la note suivante :

M. Waldeck-Rousseau dénombre comme suit les résultats des élections de délégués sénatoriaux dans le département de la Seine :

152 intransigeants,
315 républicains,
33 réactionnaires.

Je demanderais tout d'abord à vérifier les chiffres, qui seront d'ailleurs vérifiés au scrutin décisif de janvier.

Mais, ensuite, ce qui me paraît inacceptable, c'est cette classification : intransigeants ici, républicains là. Qu'entend dire ce petit crevé politique? Les républicains, monsieur le morveux, ne sont pas de votre bord. Si, jamais par votre faute, la République était menacée, s'il y avait à la défendre, ce sont les intransigeants qui mourraient pour elle, tandis que vous, ne sachant où aller, vous mourriez de peur — entre deux feux.

ÉLECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

M. le Dr Mary, républicain, a été élu conseiller général du canton de Wihiers, dans le Maine-et Loire, par 1,995 voix contre M. de la Selle qui a obtenu 1,944 voix.

Le 25 août dernier, M. Mary avait obtenu au conseil d'arrondissement 2,250 voix, contre 1,263 données à M. de Beaurepaire. M. Mary a donc perdu 260 voix et le conservateur en a gagné 700, malgré la pression opportuniste. Il faut noter, en outre, que M. Mary est maire de Vihiers et qu'il l'emporte de 26 voix seulement sur M. de la Selle ; 26 voix déplacées auraient changé le résultat de l'élection.

ENFANTS & JOUJOUX

Voici venir l'époque bénie de la prime jeunesse où le dieu Joujou, dont le culte ne connaît pas d'athées, va régner sans partage sur le monde adorable de l'enfance : adolescents, bambins, bébés sont en proie à la fièvre de l'attente, impatients de voir se réaliser les promesses faites à leur sagesse relative et intéressée.

Rien de charmant comme de voir de petits êtres joufflus et bruyants s'arrêter de trottiner pour contempler, les yeux écarquillés par l'étonnement et la convoitise, ces grands magasins, vrais paradis où s'étalent, dans un désordre savant et chatoyant, tout un monde de pierrots, d'arlequins, de polichinelles, de poupées — créatures mystérieusement tentatrices — dont les costumes pailletés, bariolés, multicolores ravissent la vue et font battre les cœurs des tout petits.

Je défie les plus sceptiques de se remémorer sans attendrissement l'époque lointaine où toutes ces merveilles du jeune âge excitaient leur admiration, où la possession de ces chères futilités leur semblait reculer les limites de la félicité humaine. En ce qui me concerne, je ne puis évoquer sans une émotion délicieuse le si doux fantôme des joujoux offerts à l'occasion du jour de l'an.

***

Le jour de l'an ! les étrennes !

Au fur et à mesure que nous sommes éloignés de la période bienheureuse de l'enfance, ces mots ont pris, pour nous, une signification différente, synonyme bien souvent de corvée insupportable. Visites fastidieuses, achats ruineux, pourboires multiples, voilà ce que l'année expirante suggère à notre esprit pratique et tenu de compter avec les mille nécessités de la vie.

Pour moi qui suis arrivé, comme la plupart de mes lecteurs, à l'âge ingrat où l'on donne des étrennes sans en recevoir, où l'on est tenu de combler de pièces de cinq franc le facteur, le balayeur, l'égoutier, le concierge et jusqu'au vidangeur — sous peine de passer pour un « pingre » — j'ai encore la force de ne point maudire l'ennuyeuse échéance de décembre. J'y trouve même une source de jouissances spéciales que je voudrais faire partager au lecteur le plus sceptique, au célibataire le plus endurci et le plus ennemi des fins d'année.

Oui, tous les petits ennuis dus à l'approche de janvier sont, à mon sens, largement compensés par les réflexions pleines de charme que fait naître en moi la vue des joujoux qui s'étalent triomphalement, dans leur variété éblouissante, à toutes les vitrines des marchands de jouets, pour exciter les convoitises de l'enfance et aussi pour aider les parents à se souvenir de leurs promesses et à les réaliser.

Joujou ! cela sonne bien à l'oreille, et j'éprouve au moins autant de plaisir à voir la chose qu'à entendre prononcer le mot.

C'est que ce vocable magique évoque devant mon esprit rasséréné nombre de sensations disparues, d'images reposantes et qu'il m'aide à revivre la seule période de la vie qu'il faille regretter.

Des joujoux ! des joujoux ! c'est la chanson de l'enfance qui fredonne à l'oreille son refrain attendrissant, refrain qui trouve bien vite le chemin du cœur en retraçant devant nos yeux charmés les jours heureux du commencement de la vie dont chaque étape était marquée non pas d'une pierre blanche mais d'un joujou nouveau.

Il me souvient avoir désiré passionnément, bambin de six ans, un cheval merveilleux que j'avais vu galoper en ma présence, devant quelque « paradis de l'enfance ».

Il s'agissait, pour tout dire, d'un cheval mécanique ; c'était, je crois, l'aurore de cette mirifique invention : j'y pensais tout le jour, j'en rêvais toute la nuit. Discret comme on ne l'est guère à cet âge, je n'osais m'ouvrir à ma chère maman du désir qui hantait ma petite cervelle. Seulement, je m'arrangeais toujours, la traditionnelle promenade aux Tuileries terminée, pour diriger les pas maternels, vers le coin de paradis où gîtait le Pégase de mes rêves.

Arrivé là, je dédaignais d'arrêter mes regards sur les mille jouets qui excitaient l'admiration de mes petits camarades : polichinelles pailletés d'or et de satin, guignols multicolores, tambours, fusils, canons, lanternes magiques, forts tout garnis de soldats montant à l'assaut, fermes modèles remplies d'animaux domestiques...

Je n'avais d'yeux que pour le merveilleux animal qui m'obsédait jour et nuit.

Force fut bien à ma mère de s'enquérir de ce qui me troublait à ce point.

Tout tremblant, je répondis en désignant du doigt l'objet de ma convoitise.

— Les étrennes sont dans quinze jours; si tu es bien sage, ton père te fera cadeau d'un cheval mécanique.

Le prisonnier qui recouvre la liberté, le jeune littérateur qui pour la première fois voit imprimer sa prose dans un journal, le combattant qui, dans un duel sérieux au pistolet, a essuyé sans dommage le feu de son adversaire n'éprouvent pas une joie plus intense que celle qui s'empara de tout mon être à l'annonce de cette nouvelle.

Que dire de plus ? L'heure tant attendue finit enfin par sonner : j'eus mon cheval mécanique.

J'atteste que si les grandes douleurs sont muettes, les grandes joies ne le sont pas. Je hurlai tant que j'en attrapai une extinction de voix. Cette indisposition ne m'empêcha pas de me promener chaque jour, orgueilleusement, sur mon « cob » de bois, au milieu de l'admiration envieuse d'un peuple de gamins, et, pendant un mois au moins, j'eus du bonheur à plein cœur.

***

Saintes joies de l'enfance, c'est de vous qu'on peut dire, à l'exemple des rares biens de ce monde, qu'on ne vous apprécie vraiment que lorsqu'on vous a perdus !

Ces joies sont bien les seules qui dilatent le cœur de la créature humaine dans toute sa plénitude, sans restriction, sans arrière-pensée, sans crainte du lendemain : le petit être qui rit à pleines lèvres, en pressant l'une contre l'autre ses menottes blanches et en creusant des fossettes sur ses bonnes joues roses, ne se demande pas, comme beaucoup d'entre nous par quelles larmes il faudra expier ce bonheur. Car, en dépit de Rabelais, il faut bien reconnaître qu'à moins d'avoir autour du cœur la triple cuirasse dont parle Horace le rire n'est guère le propre de l'homme.

Mais, heureusement, l'enfance ne connaît point ces joies restrictives, ces arrières-pensées qui empoisonnent nos fugitives joies, et c'est ce qui fait que j'aime à voir rire l'enfant et que j'aime à jouir de son bonheur.

Augier a écrit là-dessus d'admirables vers tout empreints d'un sentiment exquis et qu'on ne saurait lire sans émotion :

Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres.
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats.

Qui sait, grands égoïstes que nous sommes, si ce n'est pas sur nous-mêmes que nous nous attendrissons en nous réjouissant de la joie de ces petits bonshommes dont le rire est si consolant à voir et à entendre?

Mais ne quintessencions pas trop ce sentiment et bornons-nous à le ressentir sans l'analyser trop profondément.

Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pour rien au monde, à l'exemple de beaucoup de mes contemporains, rayer de mon calendrier ce jour de l'an tant maudit. J'entreprendrai donc une fois de plus avec joie ce doux voyage au pays des joujoux, provoqué par l'approche de la nouvelle année, dont notre éminent confrère Jules Claretie a dit si bien que c'était la fête nationale de l'enfance.

Que les chers petits jouissent à plein cœur de leur enfance, — l'âge d'or! — qu'ils prennent un fort à-compte de bonheur sur l'existence commençante ; qu'ils cueillent, le visage épanoui, les jolies fleurs qui tapissent le sentier parfumé qui précède le chemin de la vie ; car, après ce paradis éphémère, la route devient bien dure, bien tortueuse, toute remplie qu'elle est de ronces et de pierres où, plus tard, ils se déchireront les pieds, les mains et parfois le cœur...

En attendant, faisons bonne mine à la fête de l'enfance qui se prépare et achetons force jouets pour les nôtres et pour ceux des autres qui ne peuvent s'imposer ce sacrifice; ces joujoux nous rappelleront les petits grands bonheurs d'autrefois et nous nous réjouirons à la pensée des rires frais, sonores qui éclaireront des visages d'enfant.

Ce seront nos étrennes à nous.

Adolphe TAVERNIER.

NOUVELLES DU JOUR

M. de Bismarck ne viendra pas à Paris

Paris, 23 décembre. — Le *Temps* se dit en mesure de démentir de la manière la plus catégorique la nouvelle donnée par le *Figaro* d'un prétendu voyage du prince de Bismarck à Paris.

Malgré ce démenti officiel, nous pouvons affirmer dit l'*Intransigeant*, que le voyage du chancelier de fer était absolument décidé et que Ferry n'a dû renoncer au plaisir de serrer la main de son meilleur ami que par crainte d'une manifestation hostile, que le langage des journaux faisait prévoir.

Le budget

Paris, 23 décembre. — La *Patrie* annonce dans sa deuxième édition que M. Léon Say, combattra énergiquement la proposition du gouvernement de faire voter 800 millions de francs pour les dépenses du commencement de l'exercice 1885. M. L. Say demandera au Sénat de voter simplement les douzièmes provisoires. Le centre gauche et une partie de la gauche partageraient cette opinion.

La question égyptienne

Paris, 23 décembre. — Les propositions financières de l'Angleterre sont définitivement repoussées par le cabinet français. M. Waddington transmettra au Foreing-Office cette réponse, qui justifie nos prévisions et qui certainement produira un excellent effet partout en Europe. Dans cette affaire, l'action diplomatique des cabinets serait condamnée à l'impuissance, si la France faisait mine de reculer.

Le tableau d'avancement

Paris, 23 décembre. — La commission de classement des officiers, composée de tous les commandants en chef de corps d'armée, se séparera samedi prochain. D'ici à cette date, elle aura bien terminé tout le travail relatif à la Légion d'honneur ; mais il n'en sera pas de même pour les propositions d'avancement de grade.

En conséquence, il a été décidé que la commission de classement reprendrait ses séances le 6 janvier prochain. Cette suspension momentanée permettra aux généraux commandants en chef de corps d'armée de se rendre dans leurs départements respectifs, afin d'assister aux réceptions officielles du jour de l'an.

L'accident de Toulon

Toulon, 23 décembre. — Plusieurs journaux étrangers publient une dépêche de Paris annonçant la perte d'un torpilleur en rade de Toulon. Le fait est inexact. Samedi dernier, le torpilleur n° 64, rentrant en rade, a touché sur une roche entre la Grosse-Tour et la jetée et a eu une de ses tôles crevées. Son capitaine l'a échoué immédiatement à la plage; quelques heures après, le bateau était renfloué, hâlé sur cale et en réparation. L'avarie est insignifiante; il n'y a qu'à remplacer une feuille de tôle.

L'affaire Clovis Hugues

Paris, 23 décembre. — La Chambre des mises en accusation statuera vendredi prochain sur l'affaire Clovis Hugues. On peut, d'ores et déjà, considérer comme certain que Mme Clovis Hugues comparaîtra le 8 janvier devant la cour d'assises. Dans le rôle de la première quinzaine de janvier, c'est la seule date pour laquelle aucune affaire ne soit encore inscrite.

Reinsdorf

Berlin, 22 décembre, soir. — D'après les dépêches arrivées ici de Leipzig, Reinsdorf a entendu la lecture de l'arrêt de la cour suprême de l'empire qui le condamne à mort avec beaucoup de calme. Il n'en a pas été de même de Kupsch et de Kuechler qui ont eu une légère défaillance en apprenant leur condamnation à la même peine.

Reinsdorf refuse énergiquement de se pourvoir en grâce : il a seulement manifesté à son défenseur le désir que son exécution n'eût pas à souffrir de longs délais.

Souscription pour le prince de Bismarck

Berlin, 23 décembre. — Il est question de former un comité composé de délégués de toutes les villes d'Allemagne et dont la mission sera de centraliser les collectes faites dans tout l'empire en vue de créer un fonds à l'occasion du 70e anniversaire du prince de Bismarck, lequel anniversaire tombe le 1er avril prochain.

Ce fonds sera consacré exclusivement aux dépenses supplémentaires que le prince de Bismarck jugera bon de faire dans l'intérêt de la politique extérieure de l'Allemagne.

L'Allemagne et l'Espagne

Madrid, 23 décembre. — Suivant la *Epoca*, il a été convenu, entre l'Allemagne et l'Espagne, que les consuls allemands en Chine et à Siam protégeront les intérêts espagnols dans ces deux pays.

Un incident franco-brésilien

Le ministre de France, à Rio-Janeiro, a demandé des explications au sujet de l'incident relatif au paquebot le *Comte d'Eu*, de la Société des chargeurs-réunis du Havre, qui a été accueilli à coups de canon à son entrée à Rio. Voici, au sujet de cet incident, le rapport du capitaine du *Comte d'Eu*.

« Rio-Janeiro, 2 décembre 1884.

» En entrant ce matin dans la passe de Rio-Janeiro, les pavillons réglementaires et le numéro du steamer en haut, le fort de Santa-Cruz nous a tiré un coup de canon à blanc. J'ai fait stoper immédiatement ; mais avant d'avoir perdu notre aire, on nous a envoyé deux autres coups de boulets.

» J'ai dû faire machine en arrière et à toute vitesse. Quelques instants après, le fort ayant hissé un signal hors portée de notre vue, nous nous sommes rapprochés pour pouvoir l'interpréter, mais avant d'avoir rien pu distinguer, on nous a envoyé deux autres coups de canon.

» Ce n'est qu'à dix heures et demie qu'on nous a signalé de rentrer et d'aller mouiller à la quarantaine. Quand j'ai reçu la visite de la santé et de la douane, j'ai demandé des explications sur les coups de canon que nous a tirés le fort de Santa-Cruz.

» Le docteur et l'inspecteur m'ont répondu que c'était un « amusement » que se donnait depuis quelque temps le commandant du fort, qui a déjà été rappelé à l'ordre plusieurs fois à ce sujet ».

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les défenses de la Chine

Une lettre de Shanghaï, du 12 novembre, nous apporte quelques renseignements intéressants sur les troupes actuellement concentrées dans le nord de la Chine.

Elles forment une armée de 85,000 hommes, composée de 159 bataillons d'infanterie de 500 hommes chacun, et de 27 escadrons de cavalerie de 350 hommes chacun.

La première division de cette armée est commandée par Li-Hung-Chang, qui est considéré, par tous les Chinois et par lui-même, comme le meilleur général de l'empire. On fait remarquer à ce sujet, dans les cercles européens, que si Li-Hung-Chang était aussi fort en stratégie qu'il se le figure, il aurait placé ses troupes, non pas au nord de Pei-Ho, où des obstacles créés par la nature entraveraient la marche des Français sur Pékin, mais au sud du fleuve, où les Français ne rencontreraient pas d'obstacles de ce genre. Il est, de plus, assez étrange que le meilleur général de la Chine n'ait pas songé à joindre un peu d'artillerie à l'armée qui est chargée de défendre, le cas échéant, la capitale contre une attaque.

La place forte de Port-Arthur est devenue aujourd'hui la plus importante du golfe du Petchili. Il y a quelques mois, la flotte française aurait pu prendre cette place sans la moindre difficulté; mais, depuis le bombardement de Kelung, le gouvernement chinois a fait construire en cet endroit, sous la direction d'officiers d'artillerie allemands de nouvelles fortifications, qui sont armées d'au moins 14 canons de 6 à 18 tonnes chacun. Il y a, en outre, à Port-Arthur, une provision considérable de torpilles et nombre de bateaux-torpilleurs, ainsi qu'une grande quantité de gathings et de nordenfeldts. L'entrée du port est, de plus, défendue par deux croiseurs rapides construits par la Compagnie Armstrong. Ces croiseurs filent seize nœuds et sont armés chacun de deux canons de 25 tonnes. Il y a, en outre, deux petits bateaux à vapeur armés chacun d'un canon Armstrong de 38 tonnes. Tout cela paraît, à première vue, représenter une certaine force militaire, mais il s'agit encore de savoir si les Chinois sauraient, en cas de besoin, se servir à Port-Arthur de leurs navires, de leurs forts et de leurs canons mieux qu'ils ne l'ont fait à Fou-Tcheou et ailleurs.

Nos pertes devant Formose

Dans le cours des opérations offensives qui se répètent presque journellement aux alentours de Kelung et dans d'autres parties de Formose, nos troupes ont subi quelques pertes que l'amiral Courbet vient de signaler dans un télégramme daté de Foo-Chow, 19 décembre :

RECONNAISSANCE DU 30 NOVEMBRE

Tués : Colonna, caporal au 1er régiment d'infanterie. — Reux, soldat au 1er régiment d'infanterie de marine.

RECONNAISSANCES DES 12 ET 17 DÉCEMBRE

Tué : Branchière, soldat au 4e régiment d'infanterie de marine.

Grièvement blessés : Joux, sergent au 2e régiment d'infanterie de marine. — Carot, soldat au 2e régiment d'infanterie de marine. — De plus, cinq militaires ont été légèrement blessés dans cette dernière affaire.

SÉNAT

Séance du 23 décembre 1884

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 3 heures 5 minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Après des observations présentées par MM. de Gavardie et Chaumontel, rapporteur, le Sénat adopte les articles d'un projet de loi autorisant la ville de Vannes à emprunter 388,700 fr.

M. de Gavardie combat l'ensemble du projet.

M. de Kerdrel retrace la décadence du collège de Vannes, autrefois célèbre et florissant, et qui comptait parmi ses élèves M. Jules Simon; aujourd'hui, il est dans un tel état, qu'il ne peut justifier la dépense considérable que l'on veut faire, et c'est d'ailleurs la tendance actuelle du conseil municipal de Vannes de couvrir cette petite ville de monuments dispendieux.

M. Chaumontel, rapporteur, dit que l'on ne peut empêcher la ville de Vannes de mettre son collège en état de lutter contre le collège des Jésuites.

Il est procédé sur l'ensemble du projet à un scrutin dont voici le résultat :

Le Sénat adopte le projet de crédit par 154 voix contre 63, sur 219 votants.

Le Sénat adopte dix projets de loi d'intérêt local.

Le Sénat s'ajourne à mercredi 3 heures.

La séance est levée à 4 heures et quart.

BULLETIN ECONOMIQUE

LES DROITS COMPENSATEURS. — Décidément M. Léon Say n'en veut en rien démordre. Il persiste à prétendre qu'un droit compensateur n'est qu'une taxe occulte sur le consommateur et que l'application de ce droit à l'agriculture ferait mourir le paysan d'inanition et de misère.

C'est là le contre-pied de la vérité, nous l'avons mille fois démontré, nous ne saurions trop y revenir.

Si en effet les habitants de nos campagnes, ruinés par le libre-échange en sont réduits à ne plus gagner que quelques sous par jour, il est évident qu'il ne leur restera pas de quoi payer leur pain, si bon marché qu'il soit. C'est presque ce que j'appellerais un axiome protectionniste, à opposer aux axiomes libre-échangistes que nous avons jusqu'aujourd'hui tous acceptés comme pain bénit.

Et si la crise en France est aujourd'hui si intense, si aiguë, c'est que chez nous la terre est divisée à l'infini, qu'elle appartient surtout au paysan, et que la propriété foncière française, formant la masse du bien national, n'est avant tout que la petite propriété.

D'où il suit que, dans une tourmente comme celle que nous traversons, tout le monde est atteint, non-seulement le gros propriétaire — qui est l'infime minorité et qui d'ailleurs peut supporter la crise — mais encore et surtout le cultivateur actif et l'ouvrier des villes, que l'on sera obligé de laisser demain sans travail, à la charge de la bienfaisance publique.

A quoi servira alors de mettre le pain à deux sous ?

D'ailleurs, qu'on veuille bien le remarquer, jamais le pain — produit pour lequel les libre-échangistes se soulent aujourd'hui des ten-